



# Conditions générales de vente

REMISE À JOUR LE 31 01 2024

EXPERTS ET FORMATION est un organisme de formation dont le siège est situé 31 Cours de VERDUN - 01100 OYONNAX (France). Elle développe, propose et dispense des formations en présentiel et en distanciel

## 1. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Ventes (ci-après dénommés « CGV ») s'appliquent à toutes les actions de formation proposées par EXPERTS ET FORMATION, à tout client professionnel (ci-après dénommé « le Client »).

Le Client professionnel est une personne physique ou morale qui agit à des fins qui entrent dans le cadre de son activité professionnelle, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel.

Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande passée par le Client.

## 2. CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DE LA PRESTATION

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formation prévues par l'article L. 6313-1 du Code du travail. Le Client reconnaît avoir pris connaissance du programme et des objectifs de la formation avant de s'engager contractuellement.

## 3. MODALITÉS D'INSCRIPTION

La signature du contrat de formation ou du devis ou de la convention de formation vaut inscription ferme.

Lorsque l'inscription est effectuée au nom de la personne physique qualifiée de stagiaire (ci-après dénommé « Apprenant ») par la structure l'employant, le Client de EXPERTS ET FORMATION est la société ou le cabinet figurant sur la convention de formation et payant le montant de la formation.

Les inscriptions sont prises dans la limite des places disponibles. EXPERTS ET FORMATION offre la possibilité au Client professionnel de remplacer un Apprenant empêché par un autre Apprenant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, à condition d'en informer EXPERTS ET FORMATION par mail à l'adresse d'envoi de la convocation avant le début de l'action de formation.

Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Le Client professionnel se portant fort de leur respect pour l'ensemble de ses salariés et collaborateurs.

EXPERTS ET FORMATION se réserve le droit de réviser les présentes CGV à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre EXPERTS ET FORMATION et le Client.

## 4. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Pour chaque action de formation une convention de formation établie selon l'article L. 6353-1 du Code du travail est adressée au Client professionnel, un exemplaire est à retourner par celui-ci revêtu de sa signature et /ou du cachet de l'entreprise.

Une convocation avec toutes les précisions utiles (informations pratiques) est adressée à l'Apprenant au moins sept (7) jours ouvrés avant le début de la formation par voie électronique.



## **5. PRIX ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT**

### **5.1 Prix**

Le prix par Apprenant est indiqué sur chaque programme de formation à l'exception des formations intra-entreprise (cf. article 9 des présentes CGV). Les tarifs sont consultables sur le site internet de EXPERTS ET FORMATION et/ou sur les catalogues de formation de l'année en cours.

Tous les prix sont indiqués en euros Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises.

Les tarifs comprennent la documentation pédagogique remise à l'occasion de la formation.

Si le prix ne peut pas être indiqué avec exactitude ou déterminé a priori, IEXPERTS ET FORMATION communiquera au client qui en fait la demande la méthode de calcul du prix permettant de le vérifier ou un devis suffisamment détaillé.

### **5.2 Règlement**

Le règlement de l'intégralité du prix de la formation est à effectuer : dès la conclusion de la convention, par virement ou par chèque à l'ordre de EXPERTS ET FORMATION adressé, au siège de EXPERTS ET FORMATION, 31 COURS DE VERDUN, 01100 OYONNAX ou dès réception de la facture par le client.

Cas particulier : dans certaines formations, les documents pédagogiques sont remis avant la date de début de la formation. Dans ce cas, dès lors que les documents pédagogiques auront été mis à la disposition de l'Apprenant, EXPERTS ET FORMATION facturera l'intégralité du montant de la formation.

Toute inexécution totale ou partielle de l'action de formation imputable au Client ou à son salarié Apprenant de la formation professionnelle (notamment en cas d'absence de l'Apprenant quels que soient les motifs, qu'ils soient justifiés ou pas par une incapacité temporaire ou une indisponibilité) entraînera l'obligation pour le Client de verser à EXPERTS ET FORMATION une pénalité contractuelle correspondant à 100% du prix de la formation initialement prévue et non exécutée et ce, aux fins de réparer le préjudice économique subi par EXPERTS ET FORMATION.

## **6. ANNULATIONS / REMPLACEMENTS / REPORTS**

### **6.1 Annulation / Remplacements / Reports par le Client :**

-En cas d'annulation de tout ou partie de l'action de formation jusqu'à sept (7) jours ouvrés avant la date de la première journée de formation, EXPERTS ET FORMATION procédera au remboursement ou au report sans frais de l'action de formation ;

- En cas d'annulation de tout ou partie de l'action de formation dans un délai inférieur à sept (7) jours ouvrés avant la date de la première journée de formation, le Client versera à EXPERTS ET FORMATION une indemnité de dédit correspondant à 50 % du prix TTC de la formation inexécutée du fait du dédit intervenu à l'initiative du Client.

### **6.2 Annulations / Remplacements / Reports par EXPERTS ET FORMATION**

En cas de survenance d'un cas de force majeure, l'exécution des obligations dont la réalisation est devenue impossible est suspendue tant que dure cette impossibilité.

Est considéré comme un cas de force majeure, tout événement échappant au contrôle du débiteur, raisonnablement imprévisible lors de la conclusion du contrat, dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées et qui empêche l'exécution de son obligation par le débiteur, conformément à l'article 1218 du code civil.

La partie empêchée d'exécuter doit avertir l'autre partie dans les délais les plus proches de la survenance de l'événement.



Conformément à l'article L. 6353-7 du Code du travail, il est rappelé que si, par suite de force majeure dûment reconnue, l'Apprenant est empêché de suivre la formation jusqu'à son terme, le Client peut rompre le contrat de façon anticipée. Dans ce cas, seules les prestations de formation effectivement dispensées sont payées à EXPERTS ET FORMATION à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

Si, par suite de force majeure dûment reconnue, EXPERTS ET FORMATION se trouve dans l'impossibilité d'exécuter l'action de formation, elle ne sera pas tenue pour responsable. Aucune sanction contractuelle ne pourra être prononcée à son encontre ni sa responsabilité mise en jeu.

Dans le cas d'un report, EXPERTS ET FORMATION proposera au client de reporter son inscription sur une nouvelle date. Dans le cas du refus de la part du client, EXPERTS ET FORMATION rembourse au client la totalité de la somme versée.

Dans le cas d'une annulation, EXPERTS ET FORMATION rembourse, dans ce cas, au Client la totalité de la somme versée.

EXPERTS ET FORMATION se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, de changer les formateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique et technique de la formation initialement proposée si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Le délai d'annulation étant toutefois limité à sept (7) jours ouvrés avant la date prévue de commencement de l'action de formation. En dessous de ce délai, EXPERTS ET FORMATION remboursera au Client les sommes versées sans aucun autre coût.

## **7. EXCLUSION ET SUSPENSION DE LA PRESTATION**

EXPERTS ET FORMATION se réserve le droit :

- d'exclure de toute formation présentielle et distancielle, et ce, à tout moment, tout Apprenant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement au règlement intérieur de EXPERTS ET FORMATION;
- de refuser toute inscription de la part d'un Client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

### **SPÉCIFICITÉS DES FORMATIONS DISTANCIELLES**

L'Apprenant doit posséder un équipement informatique adapté et une adresse mail dédiée pour pouvoir suivre une formation en distanciel.

#### **Formations intra-entreprises :**

Les formations intra-entreprise sont développées sur mesure et exécutées dans les locaux de EXPERTS ET FORMATION, du Client professionnel ou dans les locaux mis à disposition par le Client professionnel.

## **8. CONDITIONS FINANCIÈRES PRÉSENTES SUR LE PROGRAMME DE FORMATION**

Le prix varie en fonction du thème de l'action de formation et du nombre d'Apprenants.

## **9. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Chaque situation étant unique, EXPERTS ET FORMATION veille à recueillir le besoin individuel et à rechercher en lien avec son réseau, si besoin, une solution personnalisée à la personne en situation de handicap. Elle l'accompagne tout au long de son parcours et s'assure que les moyens nécessaires ont été mis en œuvre à chaque étape.



## **10. CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Le Client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de EXPERTS ET FORMATION en dehors de la formation pour laquelle ils ont été fournis.

Les outils pédagogiques sont protégés par les droits de la propriété intellectuelle.

Le Client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de EXPERTS ET FORMATION ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de EXPERTS ET FORMATION.

## **11. PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNELLE**

Dans le cadre de l'exécution de sa prestation de formation, EXPERTS ET FORMATION collecte des données personnelles (ci-après dénommées « les données »).

EXPERTS ET FORMATION s'engage dans le cadre de sa relation contractuelle, à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données et, notamment, la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et le règlement européen 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) dénommés « la Réglementation ».

Les données collectées par EXPERTS ET FORMATION font l'objet de plusieurs traitements informatiques destinés à permettre à l'organisme de formation de satisfaire à ses obligations de justification de la réalité des actions de formation dispensées, la gestion des inscriptions aux formations, l'établissement de feuilles d'émargement, la mise à dispositions des supports, permettre le suivi technique, administratif et pédagogique de l'Apprenant dans le cadre de la réalisation de l'action de formation objet des présentes, suivi et analyse de la qualité des formations, gestion de la relation client, gestion des règlements et factures.

La base légale du traitement est l'exécution du contrat ou de la convention de formation fournis par EXPERTS ET FORMATION au Client

La collecte des données repose uniquement sur des données à caractère personnel et ne concerne ni des données sensibles, ni les données de santé.

Dans la limite de leurs attributions respectives et pour les traitements susvisés, les données à caractère personnel de l'Apprenant, du formateur et du Client professionnel seront adressées aux personnes habilitées au sein de EXPERTS ET FORMATION, aux formateurs intervenant au sein de l'organisme de formation, aux organismes financeurs le cas échéant, aux sous-traitants, le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France et aux autorités de contrôle dûment habilitées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Ces données seront conservées pendant toute la durée de l'exécution du présent contrat ou de la convention, ainsi que, le cas échéant, pour la durée de sa prolongation éventuelle. Afin de permettre un suivi statistique, et préserver les intérêts de EXPERTS ET FORMATION du point de vue de l'engagement de sa responsabilité civile, elles seront également conservées pendant une durée de 10 ans à compter du terme du présent contrat ou de la convention, correspondant aux demandes de reconstitution de carrière. Cette durée pourra être prolongée le cas échéant, en cas de survenance d'événements qui pourraient interrompre, ou suspendre ce délai de prescription. Pendant cette durée, ces données feront l'objet d'un archivage, préalable à leur suppression définitive.



EXPERTS ET FORMATION s'engage ainsi à traiter les données personnelles dans le respect de la Réglementation et à cet égard, s'engage à :

1. traiter les données personnelles des personnes concernées de manière licite, loyale et transparente ;
2. collecter les données personnelles pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne pas les traiter ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités ;
3. s'assurer que les données personnelles sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ;
4. s'assurer que les données personnelles sont exactes et tenues à jour ;
5. conserver les données personnelles sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ;
6. traiter les données personnelles de façon à garantir une sécurité appropriée de ces dernières, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illicite et contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle, à l'aide de mesures techniques ou organisationnelles appropriées.

En application de l'article 13 du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, l'Apprenant est informé de ce qu'il dispose du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données. Dans le cadre d'une convention de formation, il appartiendra au Client professionnel de prélever préalablement le consentement de l'Apprenant pour la transmission de ses données personnelle à EXPERTS ET FORMATION lui permettant l'inscription à l'action de formation. L'Apprenant peut exercer ces droits en envoyant un email à la personne au sein de EXPERTS ET FORMATION en charge de gérer les demandes : [contact@expertsetformation.fr](mailto:contact@expertsetformation.fr).

Si l'Apprenant estime, après avoir contacté EXPERTS ET FORMATION, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris 07.

## **12. RENSEIGNEMENT ET RECLAMATIONS**

Toute précision relative aux présentes CGV, de demande d'information et/ou de réclamation devra être formulée par écrit à EXPERTS ET FORMATION (adresse postale : EXPERTS ET FORMATION - 31 Cours de Verdun, 01100 OYONNAX, tél: 04 74 88 46 30, email: [contact@expertsetformation.fr](mailto:contact@expertsetformation.fr), qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

## **13. MODES DE REGLEMENT DES LITIGES**

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de BOURG-EN-BRESSE sera seul compétent pour régler le litige.